

Procès-verbal de la réunion **du Conseil Municipal du 18 Mai 2017**

L'an deux mille dix sept, le dix huit du mois de mai à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle Joséphine BATAILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 12 mai 2017.

Etaient présents: M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Joël DEHOVE, Mme Ludvine JOVENIAUX, Mme Séverine DELOBELLE (*), M. Alain CLOEZ, Mme Corinne BRUYER, Mme Maryse CARLIER, M. Paul CANION, M. Gilles DE MACEDO, M. Guy FACQ, Mme Roxane GHYS (*), M. Cédric GREVIN, M. René LECUYER, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE, Mme Josy PICCOLI.

Etaient excusés et ayant donné procuration : Mme Roxane GHYS (*) a donné procuration à Mme Corinne BRUYER, M. Julien LEPOLARD a donné procuration à M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Geoffrey PAUL a donné procuration à M. Daniel RONCHIN.

* Mme Séverine DELOBELLE a rejoint le conseil à 19 h 53

* Mme Roxane GHYS a rejoint le conseil à 20 h 39

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.

ORDRE DU JOUR

- 1° Vote des subventions aux associations
- 2° Autre(s) demande(s) de subvention(s)
- 3° Budget Commune 2017 : décision budgétaire modificative n° 1
- 4° Actualisation des modalités relatives au régime indemnitaire des élus locaux
- 5° Jury criminel : constitution de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2018
- 6° Plan définitif de circulation et de stationnement dans la commune
- 7° Projet d'arrêté municipal relatif aux nuisances sonores
- 8° Organisation des élections législatives : tableau des permanences
- 9° Informations diverses
- 10° Questions diverses

1° Vote des subventions aux associations :

Daniel RONCHIN, adjoint aux finances, présente les propositions de la commission des finances qui s'est réunie le jeudi 11/05/2017.

Avant le vote des subventions, les principales remarques suivantes sont formulées :

- Concernant le club de football, il est demandé au Maire d'adresser au Président un courrier l'informant que, désormais, la subvention sera conditionnée par le respect des équipements et des règles de fonctionnement, en particulier au niveau de la salle des sports.

Madame Séverine DELOBELLE a rejoint le Conseil Municipal à 19 h 53.

- Au niveau de l'association NUTS, Gilles DE MACEDO indique que l'association compte organiser un bal mi-octobre et qu'il est prévu en 2018 une nouvelle manifestation d'envergure.
- Guy FACQ demande que toutes les associations bénéficient au moins d'une attribution de salle pour leur manifestation dans l'année et - qu'en fonction des dates restant disponibles - certaines associations puissent bénéficier d'attributions supplémentaires.
- Concernant la réduction de la subvention à l'harmonie municipale, il est précisé qu'elle est liée au fait que la commune prend en charge directement l'école de musique (rémunération des intervenants, acquisition des instruments), l'harmonie prenant en charge les réparations d'instruments.
- Pour l'association du jumelage Poix du Nord/Burgbrohl, Daniel RONCHIN rappelle que la subvention est plus importante les années où Poix du Nord reçoit que les années où Poix du Nord se déplace à Burgbrohl.
- Pour le tennis de table, la demande exceptionnelle est justifiée par le fait que 2 équipes accèdent à la division supérieure, qu'une 3^{ème} équipe est créée et qu'il est nécessaire de disposer de nouvelles tables adaptées. Cette association, dotée d'un nouveau bureau, organise également un tournoi e-sport, une journée découverte et a présenté un plan à 3 ans de développement du club.
- Pour l'association ZUMBA podéenne, Guy FACQ demande pourquoi le montant est limité à 300 € alors que cette association organise un festival cette année et a sollicité l'association des sociétés podéennes. Daniel RONCHIN indique que le montant octroyé correspond au montant demandé par l'association.
- Quant aux restaurants du cœur, il n'y a plus de subvention allouée dans la mesure où la commune met à disposition gracieusement la salle du centre (ancienne pharmacie), fournit les consommables et le véhicule pour l'approvisionnement.
- Concernant la société de pêche, il est indiqué que la construction d'un abri et la mise en accessibilité de l'étang sont prévues au budget 2017.
- Enfin, Daniel RONCHIN précise que les associations ne bénéficiant pas de subvention n'en n'ont pas sollicitée.

D'autre part, il rappelle que la fourniture de l'attestation « responsabilité civile » est obligatoire pour la mise à disposition de salles et propose que ce soit une condition de déblocage de la subvention.

Avant le vote, le Maire rappelle que, lors du vote du budget 2017 de la commune, un montant de 29.000 € avait été déterminé pour les subventions aux associations.

Le total des propositions correspond à cette enveloppe et manifeste un effort considérable de soutien aux associations (2015 : 26.197,40 € - 2016 : 27.634,60 € - 2017 : 28.997,60 €).

Madame Roxane GHYS a rejoint le Conseil Municipal à 20 h 39.

| ASSOCIATIONS | Pour mémoire Budget 2014 | Pour mémoire Budget 2015 | Pour mémoire Budget 2016 | Proposition Budget 2017 | Décision 2017 |
|------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Amicale des Sapeurs-Pompiers | 1.220,00 | 1.220,00 | 1.500,00 | 1.500,00 | 1.500,00 |
| Anciens combattants | 760,00 | 840,00 | 840,00 | 940,00 | 940,00 |
| A.P.E. Collège Montaigne | 500,00 | 500,00 | 550,00 | 600,00 | 600,00 |
| Association Césaire | | | - | - | - |
| Association des Sociétés Podéennes | 0,00 | 605,00 | 435,00 | 748,00 | 748,00 |
| Batterie Fanfare | 1.000,00 | - | - | - | - |
| Club Amitié et Loisirs | 1.000,00 | 1.000,00 | 1.000,00 | 1.000,00 | 1.000,00 |
| Club Biogym | 390,00 | 390,00 | 390,00 | 390,00 | 390,00 |
| Club Cyclotouriste | 1.400,00 | 1.400,00 | 1.000,00 | 1.000,00 | 1.000,00 |
| Club de Badminton | 250,00 | 300,00 | 300,00 | 300,00 | 300,00 |
| Club de Football | 10.000,00 | 10.000,00 | 10.000,00 | 10.000,00 | 10.000,00 |
| Club des Echecs | 310,00 | 310,00 | 310,00 | 310,00 | 310,00 |
| Club NUTS | - | 400,00 | 1.050,00 | 1.000,00 | 1.000,00 |
| Harmonie Municipale | 700,00 | 700,00 | 600,00 | 500,00 | 500,00 |
| Joyeux Podéens | - | - | - | - | - |
| Judo | 700,00 | 0,00 | - | - | - |
| Jumelage Poix-Burgbrohl | 1.100,00 | 1.600,00 | 1.200,00 | 1.600,00 | 1.600,00 |
| Les Chica's Dance | 1.200,00 | 1.000,00 | 1.200,00 | 1.200,00 | 1.200,00 |
| Société de Chasse | 1.100,00 | 1.100,00 | 1.000,00 | 1.000,00 | 1.000,00 |
| Société de Pêche | 600,00 | 600,00 | 600,00 | 600,00 | 600,00 |
| Société de Pétanque | 600,00 | 700,00 | 700,00 | 700,00 | 700,00 |
| Tennis Club | 500,00 | 1.200,00 | 1.600,00 | 1.200,00 | 1.200,00 |
| Tennis de table | 800,00 | 800,00 | 800,00 | 900,00 | 900,00 |
| Subvention exceptionnelle | | | | 400,00 | 400,00 |
| Chorale | | | - | - | - |
| Association ZUMBA podéenne | | | 250,00 | 300,00 | 300,00 |
| Club de handball féminin | | 250,00 | 400,00 | 600,00 | 600,00 |
| Club de Country | | 250,00 | 500,00 | 600,00 | 600,00 |
| Takedo | | | 250,00 | 300,00 | 300,00 |
| Les amis de l'école | | | 250,00 | 400,00 | 400,00 |
| Voyage et loisirs podéens | | | | | |
| Les amis du MOTOGP | | | | | |
| Chambre des Métiers | 588,66 | 382,40 | 609,60 | 609,60 | 609,60 |
| Prévention Routière | 150,00 | 150,00 | - | 150,00 | 150,00 |
| Restaurants du Cœur | 500,00 | 300,00 | - | - | - |
| Secours Catholique | 200,00 | 200,00 | 300,00 | 150,00 | 150,00 |
| | | | | | |
| | | 26.197,40 | 27.634,60 | 28.997,60 | 28.997,60 |

Les propositions sont mises au vote, les Présidents des associations ne prennent pas part au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

| | |
|-------------------|-----------|
| Votants | 16 |
| Pour | 16 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

2° Autre(s) demande(s) de subvention(s) :

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle de 12 élèves du collège Michel MONTAIGNE de Poix du Nord dans le cadre d'un projet scolaire qui s'inscrit dans la participation au concours « Bravo l'entreprise » et a pour but de financer un tricycle adapté pour un camarade de 5^{ème} porteur d'un handicap ».

Pour récolter la somme nécessaire à l'aboutissement de ce projet (3.500 €), les collégiens ont organisé une tombola et un appel à dons (radio BLC de Caudry, article dans la presse locale, participation concours de boules, parcours du cœur, sollicitation des communes voisines).

Le but de leur action étant axée sur la citoyenneté, la solidarité et l'intégration des personnes porteuses d'un handicap, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir cette action en octroyant 10 % de la valeur du tricycle (3.500 €), soit 350 €.

Délibération du Conseil Municipal pour une subvention exceptionnelle de 350 € :

| | |
|-------------------|-----------|
| Votants | 19 |
| Pour | 19 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Ludivine JOVENIAUX précise qu'il est possible de faire des dons personnels.

3° Budget Commune 2017 : décision budgétaire modificative n° 1 :

Il s'agit de prendre en compte la compensation financière négociée avec Noréade pour la réalisation par la commune des travaux de voirie rue Talma.

Le montant négocié est de 60.720 euros.

Pour enregistrer cette opération, il convient de transférer cette somme du budget investissement poste 2315-110 (travaux rue du Château/rue Talma) au budget de fonctionnement poste 4581 (quote-part des travaux pris en charge au final par Noréade).

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette décision budgétaire modificative.

Délibération du Conseil Municipal :

| | |
|-------------------|-----------|
| Votants | 19 |
| Pour | 19 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

4° Actualisation des modalités relatives au régime indemnitaire des élus locaux :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, dans toutes les communes sans condition de seuil, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique à un taux plafond se référant à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Lors du début de mandat, le Maire et les adjoints ont proposé de laisser 10 % de leur indemnité pour permettre d'indemniser - dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale - des conseillers municipaux délégués pour des missions ponctuelles.

Pour fixer l'indemnité du Maire à un taux inférieur au taux plafond, il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le fait de limiter à 90 % du taux plafond l'indemnité du Maire sur base de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Délibération du Conseil Municipal :

| | |
|-------------------|-----------|
| Votants | 19 |
| Pour | 19 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Le Maire précise, qu'actuellement, Jean-Léon NOISETTE est conseiller délégué pour le centre aéré ; Geoffrey PAUL et Roxane GHYS se partagent un poste de conseiller délégué, Geoffrey PAUL en particulier pour la communication et le Plan Communal de Sauvegarde) et Roxane GHYS pour la liaison et le montage d'opérations entre la commune et la CCPM.

5° Jury criminel : constitution de la liste préparatoire des jurés pour l'année 2018 :

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'arrêté préfectoral de répartition des jurés appelés à figurer sur la liste du jury criminel pour l'année 2018.

Il convient de tirer au sort, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Celui-ci est de 2 pour la commune de Poix du nord, soit 6 noms à tirer au sort.

Le tirage au sort est effectué par Jean-Léon NOISETTE et Alice NAVEAU sur base des listes électorales.

Sont tirés au sort :

| | |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Page 60 ligne 5 | DUFOSSET ép. LEBEAU Virginie |
| Page 19 ligne 9 | BUISSET Hélène |
| Page 82 ligne 6 | JOVENIAUX Jennifer |
| Page 140 ligne 2 | SOIGNEUX Jonathan |
| Page 127 ligne 7 | POISSON Stéphane |
| Page 151 ligne 3 | VERMESCH Kathalyne |

6° Plan définitif de circulation et de stationnement dans la commune :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'arrêté relatif à la réglementation du stationnement et de la circulation élaboré à partir des propositions faites par le groupe de travail, des principales décisions actées par le Conseil Municipal.

Ce document, réalisé avec le concours du policier municipal et de l'ASVP, servira de base à l'arrêté définitif, de la compétence du Maire, qui se substituera à partir du 01/07/2017 à l'ancien plan de réglementation du stationnement et de la circulation défini par l'arrêté municipal du 18/10/1989 et amendé à plusieurs reprises.

Le Maire précise que sa démarche s'inscrit dans une volonté de consultation de l'ensemble du Conseil Municipal sur des décisions importantes même si celles-ci relèvent de son pouvoir.

Les principales modifications souhaitées par le Conseil Municipal par rapport au projet présenté concernent :

. ***Article 8 : relatif au stationnement des poids lourds.***

Le texte présenté prévoit une interdiction sauf sur des emplacements matérialisés.

Le Conseil Municipal souhaite - à une large majorité - que le stationnement soit interdit aux poids lourds sur l'ensemble du territoire de la commune tout en demandant d'identifier les possibilités de parking existant à proximité et de solliciter la Communauté de Communes pour l'inclusion dans le prochain PLUI d'une éventuelle aire de stationnement pour les poids lourds.

Le Maire indique qu'il suivra les propositions du Conseil Municipal mais souhaite différer au 01/09/2017 la date d'application de cette mesure.

. ***Article 9 : emplacement pour les personnes à mobilité réduite***

Par rapport aux emplacements définis, il est demandé d'ajouter 1 emplacement supplémentaire « salle des fêtes » (2 au lieu de 1) ainsi que prévoir les 2 places sur le nouveau parking du cimetière.

. ***Article 11 : stationnement alterné semi-mensuel***

Le principe du maintien de ce stationnement alterné semi-mensuel est souhaité par tous sauf les dispositions particulières à prendre dans certaines rues (par exemple : voies à sens unique ou réalisation d'emplacements de stationnement délimités).

Par contre, les avis divergent sur le moment où doit s'opérer, entre le 15 et le 16, le changement de côté.

Le Maire recueille les avis et informe qu'il tentera de trouver un « compromis » satisfaisant.

. ***Article 12 : relatif aux zones d'interdiction de stationnement***

La situation est réexaminée rue par rue.

Les modifications souhaitées concernent :

- La rue des écoles avec une proposition d'interdiction de circulation sauf pour les riverains, les véhicules de livraison et d'ordures ménagères et pour ceux-ci une circulation obligatoire dans le sens rue Pasteur/Rue François Druésne avec mise en place d'un stop rue des écoles au niveau de l'intersection avec la rue François Druésne,
- Rue des Arts : le sens de circulation sera inversé et il est souhaité mettre en place des emplacements matérialisés pouvant se situer de chaque côté,
- Rue Eugène Lefebvre : il est demandé de mettre en place des emplacements matérialisés sur l'ensemble de la rue en tenant compte des meilleures conditions possibles de stationnement,
- Rue de la république : il est demandé de supprimer 1 place de stationnement en face du numéro 15A, le stationnement à cet endroit rendant très difficile l'accès au garage de l'occupant.

Article 18 : désignation des intersections où s'impose une interdiction d'arrêt (stop)

- Il est demandé d'ajouter le stop rue des écoles au carrefour avec la rue François Druésne.

Le Maire remercie le Conseil Municipal pour ses avis et leur adressera, dans les meilleurs délais, le projet rectifié.

D'autre part, il informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec les riverains concernés par les travaux rue du Château, rue Talma, Place Talma se teindra ce vendredi 19/05/2017 à 18 heures à la salle des fêtes afin de présenter les travaux réalisés tant par Noréade que par la commune et de discuter du plan de sécurité élaboré par Alain CLOEZ, adjoint aux travaux, avec une société spécialisée et la collaboration de la police municipale.

Alain CLOEZ présente les grandes lignes des mesures de sécurité envisagées afin de réduire la vitesse rue du Château et de sécuriser les personnes. Le dispositif s'articule autour de la création de chicanes avec un stationnement en quinconce pour « casser la vitesse » et la création de 2 nouveaux passages protégés.

7° Projet d'arrêté municipal relatif aux nuisances sonores :

Le Maire rappelle que, suite à de nombreuses réclamations pour nuisances sonores, le Conseil Municipal a été consulté lors de la session du 18/04/2017 pour l'établissement d'un projet d'arrêté municipal pour lutter contre les bruits de nature à compromettre la santé et la tranquillité publique.

La majorité du Conseil Municipal s'étant prononcée favorable à la rédaction d'un arrêté, le Maire propose un avant projet qui est examiné article par article et aboutit au projet ci-après :

ARTICLE 1 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... sont interdits les dimanches et jours fériés sauf de 9 h 00 à 12 h 00.

ARTICLE 2 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée notamment par l'utilisation d'appareils audiovisuels, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, par la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux et, de façon générale, par toute activité perturbatrice.

ARTICLE 3 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie, les agents de police municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame le Sous-préfet d'AVESNES SUR HELPE et à Monsieur le Commandant de la brigade de Landrecies.

Délibération du Conseil Municipal :

| | |
|-------------------|-----------|
| Votants | 19 |
| Pour | 19 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

8° Organisation des élections législatives : tableau des permanences :

Le tableau des permanences est en cours d'élaboration (il reste encore 3 permanences à confirmer).

Il sera communiqué dès sa réalisation définitive.

9° Informations diverses :

- Guy FACQ informe que compte-tenu du devis établi pour une guirlande électrique aux feux de la St Jean, la guirlande sera remplacée par des lanternes.
- Jean-Léon NOISETTE précise :
 - que la fête du centre aéré se tiendra cette année le vendredi 21 juillet à la salle des fêtes : kermesse et stands de 19 h à 21 h & bal rétro à partir de 21 h (13 jours : pas de possibilité de spectacle).
 - que les inscriptions du centre aéré se feront le mardi 06/06/2017 à la salle Joséphine Bataille de 18 h à 20 h
- Alain CLOEZ demande à l'association des jeux podéens de respecter les horaires de fermeture et le chauffage.
D'autre part, il indique que, lors de la réception des amis allemands, les tables étaient souillées. Il évoque la possibilité de faire effectuer le nettoyage des tables par les services de la ville avant rangement, ce qui permettrait de vérifier l'état du matériel.
- Corinne BRUYER pose la question sur les réformes envisagées pour les NAP (incidence sur le personnel employé, aides...).
Ludivine JOVENIAUX indique qu'effectivement la modification envisagée des rythmes scolaires pourrait remettre en cause les NAP. Il est nécessaire d'attendre les décisions ministérielles.
- Ludivine JOVENIAUX informe le Conseil Municipal :
 - que la fête des écoles se déroulera le vendredi 16/06/2017 de 17 h à 21 h 30 à la salle des fêtes,
 - qu'il est envisagé de remplacer le dictionnaire remis aux élèves de CM² par une calculatrice scientifique et un livre (coût identique),
 - que le conseil d'école se déroulera le mardi 13/06/2017 (retour des informations au prochain conseil).
- Joël DEHOVE :
 - Informe, qu'en raison des élections législatives, la commémoration de l'appel du Général de Gaulle du 18 juin sera célébrée exceptionnellement le samedi 17,
 - rappelle que, dans le cadre du PLUI, il est impératif de statuer rapidement sur les zones en effectuant avec le groupe de travail une visite sur place.
 - précise que le pot du 14 juillet se fera à la SDF et demande la remise en état de la salle suite au bal du 13/07 par les pompiers.

- Cédric GREVIN précise :
 - que la visite des locaux des sapeurs pompiers a connu un réel succès (accueil de 150 élèves des écoles maternelles et primaires) et un bon retour du personnel enseignant (expérience à renouveler l'année prochaine),
 - qu'il serait opportun d'intégrer le SDIS dans le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) pour permettre aux personnes concernées de connaître l'environnement en cas d'intervention.

- Jean-Pierre MAZINGUE informe :
 - Au sujet des écoles : qu'il a eu une réunion suivie d'un courrier de Madame la Sous-Préfet qui demande des mesures pour faciliter l'accès des secours à l'intérieur des écoles, qui souhaite qu'un nouveau groupe scolaire puisse être réalisé et qu'elle accepterait de présider, aux côtés du Maire, un comité de pilotage regroupant l'ensemble des partenaires pouvant contribuer au projet.

 - Qu'une prochaine réunion du Conseil Municipal est prévu le jeudi 15/06/2017 avec en particulier l'examen des modalités de transfert de l'exploitation du Service des Eaux à Noréade.

« Postérieurement au conseil et en concertation avec le Président de l'Association des Sociétés Podéennes, le prochain Conseil Municipal sera fixé soit le 13 ou le 14 juin ».

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 h 40.

| | Procurations | Emargements |
|----------------------|------------------------------------------------------|--------------------|
| Jean-Pierre MAZINGUE | | |
| Daniel RONCHIN | | |
| Joël DEHOVE | | |
| Ludivine JOVENIAUX | | |
| Séverine DELOBELLE | | |
| Alain CLOEZ | | |
| Corinne BRUYER | | |
| Paul CANION | | |
| Maryse CARLIER | | |
| Gilles DE MACEDO | | |
| Guy FACQ | | |
| Roxane GHYS | Procuration à Corinne BRUYER de 19 h 30 à 20 h 39 | |
| Cédric GREVIN | | |
| René LECUYER | | |
| Julien LEPOLARD | Procuration à Jean-Pierre MAZINGUE | |
| Alice NAVEAU | | |
| Jean-Léon NOISETTE | | |
| Geoffrey PAUL | Procuration à Daniel RONCHIN | |
| Josy PICCOLI | | |